

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 20 septembre 2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 27 septembre 2021

### GESTION DES DÉCHETS - AIDE À LA LOCATION DE BROyeurs POUR LES USAGERS CAN

#### Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Florent SIMMONET, Jean-Michel BEAUDIC à Christian BREMAUD, François BONNET à Olivier D'ARAUJO, Yamina BOUDAHMANI à Thibault HEBRARD, Sophie BROSSARD à Sonia LUSSIEZ, Françoise BURGAUD à Jean-Pierre DIGET, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, François GUYON à Romain DUPEYROU, Christine HYPEAU à Nicolas VIDEAU, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Anne-Lydie LARRIBAU à Michel PAILLEY, Gérard LEFEVRE à Ségolène BARDET, Alain LIAIGRE à Clément COHEN, Eric PERSAIS à Jérôme BALOGÉ, Nicolas ROBIN à Philippe TERRASSIN, Mélina TACHE à Yvonne VACKER, Florence VILLES à Bastien MARCHIVE, Lydia ZANATTA à Marie-Paule MILLASSEAU.

#### Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Richard PAILLOUX.

#### Titulaires absentes excusées :

Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN.

**Président de séance :** Jérôme BALOGÉ

**Secrétaire de séance :** Michel PAILLEY

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021

#### GESTION DES DÉCHETS - AIDE À LA LOCATION DE BROYEURS POUR LES USAGERS CAN

Monsieur **Dominique SIX**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La loi sur la Transition Energétique fixe comme objectif la généralisation, par tous, du tri à la source des biodéchets (tout déchet biodégradable de cuisine, de jardin ou de parc) à compter de 2025 et le «paquet économie circulaire» de l'Union Européenne exige une mise en place au plus tard le 31 décembre 2023.

Les actions sur la gestion de proximité sont prioritaires pour atteindre cet objectif. La Direction des Déchets développe déjà différentes offres de services, qu'il est nécessaire de renforcer.

Les apports de déchets verts sur les déchèteries de la CAN représentent 36% des apports avec 13 883 tonnes en 2019 soit 115 kg par habitant par an.

Bien que ces déchets soient valorisés sur la plateforme de valorisation des déchets verts du site du Vallon d'Arty, les quantités et ressources nécessaires au traitement restent importantes.

Pour répondre au développement de la gestion de proximité des végétaux des usagers, il convient d'encourager les changements de pratiques et de faciliter le broyage, solution qui permet de réduire considérablement les volumes de déchets verts et donc de valoriser sur place la matière organique.

Cette matière pourra ainsi devenir une ressource, pour le jardin de l'utilisateur ou pour le bon processus de dégradation des sites de compostage partagé ou en établissement.

Il est donc proposé d'attribuer une aide financière à la location de broyeurs individuels par les usagers, (conditionnée à 1 demande par foyer et par an), d'un montant maximum de 50% de la location, et plafonnée à 100 euros par aide.

Une enveloppe annuelle de 5 000 € est prévue pour cette action (si le seuil est atteint : arrêt des aides pour l'année en cours).

Cette action est mise en place pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le dispositif de mise en place de l'aide à la location d'un broyeur pour les usagers CAN selon les modalités pratiques figurant dans le formulaire annexé à la présente délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Dominique SIX**

**Vice-Président Délégué**